

PROCES-VERBAL de la séance

du 30 octobre 2014

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, M. Lucien ESTINES, Mme Séverine CARTON, M. Cédric ARNAUD, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, M. Yannick SEYCHAL, Mme Laurence CROZAT, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Sylvie NIVOIX, M. Jacques BRUNEL.

Absente excusée : Mme Christelle MURON qui a donné procuration à Mme Laurence CROZAT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

- APPROUVE

. la convention d'hébergement des équipements de télé relevé, établie avec GrDF, qui seront installés sur le clocher de l'église pour une durée initiale de 20 ans, et autorise le Maire à signer ce document ;

. la convention conclue avec la Direction Départementale des Territoires de la Loire, de mise à disposition des données sous forme numérique (Système d'information Géographiques) pour le Plan Local d'Urbanisme et autorise le Maire à signer ledit document ;

. trois modifications budgétaires en section d'investissement ;

- DECIDE d'allouer une subvention pour réfection des façades de leur immeuble à M. Christian BOVOLIN et à Mme Brigitte BÉNIER ;

- MAINTIENT le tarif de la cantine scolaire à 2.80 € pour les élèves et à 6 € pour les adultes ;

- DECIDE d'appréhender les biens sans maître au lieu-dit La Planche Ouest et référencé sous le numéro 5603 du rôle des taxes foncières ;

- APPROUVE, en ce qui concerne les hameaux de La Bruyère et l'Aire

. les cessions des délaissés de l'autoroute aux particuliers qui en font la demande;

. la cession, par les particuliers, de l'emprise de la voirie desservant le hameau de La Bruyère afin de rectifier ce chemin sur le plan cadastral ;

. d'organiser une enquête publique pour la rétrocession, à deux riverains, de deux talus faisant partie du domaine public de la Commune ;

- ETUDIE les QUESTIONS DIVERSES et

- **décide** d'allouer aux comptables du Trésor Public l'indemnité de conseil au taux de 100 % ainsi que l'indemnité de confection de budget ;

- **annule** la précédente délibération concernant l'affectation du Prélèvement à Employer pour le Casino puisque la Commune ne possède pas encore de devis mais seulement un estimatif des travaux « Rue des Tilleuls » ;

- **décide** de rembourser la somme de 69 € à un particulier correspondant à l'intervention d'un technicien de France Télécom pour réparation suite à un fil cassé lors d'une opération de débroussaillage ;

- **rapporte** à un prochain conseil la décision d'accepter la convention avec EUROFINIS pour la dématérialisation des rapports d'analyses d'eau potable, car il s'avère souhaitable que des élus contacte les responsables d'EUROFINIS ;

- **autorise** la Commission d'Appel d'Offres à se prononcer pour l'achat d'une étrave compatible avec le nouveau tracteur sans attendre la prochaine réunion afin que matériel soit livré le plus rapidement possible sachant qu'un délai de 4 à 5 semaines est nécessaire ;

- **accorde** un bon d'achat de 200 € chez un commerçant de Noirétable à une employée admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

- prend en charge, comme chaque année, le coût de la prestation de la Fanfare de Vodable-Ville, pour le 15 août, et **ACCEPTÉ** donc le remboursement de la somme de 400 € au Comité des Fêtes ;

- **EST INFORMÉ**

. qu'il serait souhaitable de rénover le réseau d'eau Rue de la Provende, depuis le carrefour de La Chana jusqu'à la Maison de Santé avant d'entreprendre les travaux de voirie ;

. du projet de création de délimiter deux parcelles, vers le rond-point de la Condamine, afin de permettre l'installation de deux garages ;

. des recettes du Casino pour le mois de septembre ;

. du courrier du Conseil général à propos du déneigement des routes départementales ;

. du montant de la coupe de bois de la parcelle sise au-dessus du captage de Janvier, s'élevant à 4 401 € ;

- **PREND CONNAISSANCE**

. de la demande de numéros de rues formulée par les habitants de la Route de l'Hermitage ;

. de l'état déplorable du chemin rural de Vérines ;

. de l'enquête publique qui va se dérouler pendant 15 jours, à partir du 3 novembre, pour la cession d'une parcelle issue du domaine public de la commune pour Vérines.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 40.

Affiché en vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du CGCT.

Le Maire,

Denis TAMAIN.

